



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Programmes

Question écrite n° 49929

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le secrétaire d'Etat aux affaires sociales et à l'intégration sur le devenir de l'émission « Rencontres ». Cette émission qui se définit comme étant « à destination des immigrés », est largement financée par le Fonds d'action sociale (FAS), et semble faire l'objet d'une polémique quant à sa programmation et à sa réalisation, dont les médias viennent de se faire largement l'écho. Les pouvoirs publics étant largement concernés par cette polémique, il lui demande de bien vouloir lui préciser sa position sur ce dossier.

Texte de la réponse

Reponse. - Depuis 1986, un magazine d'information Rencontres était programme par la chaîne de télévision FR 3. Cette émission, dont la production était confiée à l'Association rencontres audiovisuelles, était financée par le Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles. Le magazine Rencontres s'insérait dans une politique audiovisuelle d'ensemble développée par le FAS aussi bien dans le domaine de la télévision que dans celui de la radio ou du cinéma. Cette émission retraçait l'actualité sociale et culturelle de l'immigration en France, et comportait des séquences d'informations pratiques. L'objectif clairement poursuivi était cependant de s'adresser aussi bien aux populations immigrées qu'à l'ensemble de l'opinion publique intéressée par ces questions ou rencontrant les mêmes difficultés d'intégration. La chaîne FR 3 a remis en cause l'horaire et la durée de l'émission à l'occasion de la refonte de la grille de programmation, qui a démarré au début du mois de septembre 1991, et propose l'éclatement de l'émission en deux magazines de trente minutes programmes à des heures de faible écoute. Dans ces conditions, il a été jugé préférable de suspendre la réalisation de l'émission. Les pouvoirs publics et le conseil d'administration du FAS ont depuis lors entrepris une réflexion avec les différents acteurs, tendant à redéfinir les orientations d'une politique de communication audiovisuelle qui aurait pour objectif de participer pleinement à l'intégration dans la société française des populations d'origine étrangère. Le Gouvernement s'attachera à promouvoir de telles orientations auprès des responsables des chaînes de télévision.

Données clés

Auteur : [M. Raoult](#) •ric

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49929

Rubrique : Télévision

Ministère interrogé : affaires sociales et à l'intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1991, page 4576